

## Résultats Amoéba 2021 : poursuite du développement des applications biocide et biocontrôle

**Chassieu (France), le 31 mars 2022- 17h45 - AMOEBA (FR0011051598 - ALMIB)**, producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, annonce aujourd'hui ses résultats annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration, qui s'est réuni le 31 mars 2022, a arrêté les comptes sociaux et consolidés du Groupe Amoéba pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les Commissaires aux Comptes ont effectué leurs travaux d'audit et n'ont pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de ces derniers. Les rapports de certification sont en cours d'émission.

AMOEBA	31/12/2021	31/12/2020
Compte de résultat consolidé (normes IFRS)	K€	K€
Chiffre d'affaires	-	-
Subventions	571	496
Frais de déploiement industriel	(767)	(981)
Frais de recherche et développement	(2 178)	(1 612)
Frais généraux et administratifs	(2 980)	(3 838)
Marketing et Ventes	(225)	(221)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(5 579)</b>	<b>(6 156)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(2 238)</b>	<b>(2 001)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(7 817)</b>	<b>(8 157)</b>

### Des résultats 2021 en ligne avec ceux de 2020

Au 31 décembre 2021, le **résultat opérationnel** d'Amoéba s'établit à -5 579 K€ contre -6 156K€ au 31 décembre 2020.

- La société en attente des autorisations de commercialisation sur ses applications biocide et biocontrôle n'a réalisé aucun **chiffre d'affaires** au cours de l'exercice 2021.
- Les **subventions** sont en augmentation par rapport à 2020. Elles sont principalement constituées du Crédit Impôt Recherche et reflètent la poursuite des efforts faits par l'entreprise en matière de recherche et développement sur son application biocontrôle au cours de l'année 2021.
- Les **frais de déploiement industriel** sont en baisse par rapport à l'année précédente.

- Les dépenses de **Recherche et Développement** s'établissent à 2 178 K€ en hausse par rapport à 2020 (1 612 K€). Cette hausse est due au reclassement des dépenses de R&D engagées pour soutenir les dossiers réglementaires classés en 2020 en dépenses administratives.
- Les **frais de marketing et ventes** (225 K€) restent stables.
- Les **frais généraux et administratifs** s'établissent à 2 980 K€, en baisse de 858 K€ par rapport à l'année précédente. Cet écart est principalement dû au reclassement des études réglementaires sur la ligne Recherche et Développement.
- Le **résultat financier** comprend principalement des charges d'intérêts liés aux emprunts bancaires (1 260 K€) et à l'opération OCAPI (1 021 K€).

**Le résultat net** s'établit ainsi à -7 817 K€ contre -8 157 K€ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, les **capitaux propres** de la société s'élèvent à 0,2 M€ contre 2 M€ au 31 décembre 2020.

**L'endettement financier** de la société s'élève à 12.5 M€ et est principalement constitué du prêt BEI et des intérêts capitalisés (6,1 M€), de l'emprunt obligataire résultant des obligations émises et non encore converties à la clôture (5.9 M€) et des dettes liées aux obligations locatives (0,5 M€).

La **trésorerie** de la Société au 31 décembre 2021 s'élève à 7 275 K€ contre 4 975 K€ au 31 décembre 2020.

## **Une année principalement marquée par la poursuite du développement de l'application biocontrôle pour la protection des plantes et le suivi des dossiers réglementaires de commercialisation des applications biocontrôle et biocide**

Au cours de l'année 2021, Amoéba s'est concentrée sur les axes principaux suivants :

### **1. Poursuite du développement de l'application biocontrôle pour la prévention des maladies des plantes**

- Le 6 avril 2021, la Société a annoncé le lancement d'une nouvelle campagne d'essais au champ sur un large spectre de cultures (dont la vigne, les céréales et les cultures maraichères). Plus de 200 essais réalisés en propre par Amoéba ou ses partenaires agrochimiques ont été programmés dans le monde (Europe, Amériques, Asie). Cette très large campagne avait pour objectifs d'approfondir les connaissances sur la substance active, de comparer plusieurs formulations, d'élargir la connaissance du spectre d'activité et de générer, en Europe, des résultats pour alimenter les futurs dossiers de demande de mise en marché des produits formulés de biocontrôle.
- Le 29 juillet 2021, la Société a confirmé les résultats prometteurs de la troisième campagne d'essais au champ contre le mildiou et l'oïdium de la vigne.
- Le 24 août 2021, la Société Amoéba a annoncé les résultats de sa seconde campagne d'essais agronomiques en Europe contre les maladies des céréales. Une quinzaine d'essais ont été mis en place dans 3 pays (France, Italie, Allemagne.)  
Les principales maladies visées étaient :
  - sur le blé : la rouille jaune, la septoriose et la fusariose des épis.

- sur l'orge: la rhynchosporiose ;

Les résultats de cette année confirment l'efficacité des formulations de biocontrôle d'Amoéba contre les principales maladies des céréales, le plus grand marché fongicide d'Europe.

## 2. Poursuite des demandes d'autorisation de commercialisation (AMM) des applications **biocide** et **biocontrôle**

- Le 6 avril 2021, Amoéba a déposé une nouvelle demande d'approbation de la substance active biocide, l'amibe vivante *Willaertia magna* C2c Maky, et des produits biocides la contenant, auprès de l'Agence américaine de Protection de l'Environnement, l'U.S. EPA (U.S. Environmental Protection Agency).
- Les 5 juillet et 15 novembre 2021, la Société a informé du report de la conclusion d'évaluation par Malte du dossier substance active biocide reportant sa soumission au 31 mars 2022.
- Le 14 décembre 2021, la société a mis à jour le calendrier de ses différents dossiers règlementaires ( cf Communiqué de presse du 14 décembre 2021)

## 3. Poursuite des travaux de recherche sur la connaissance de l'amibe *Willaertia Magna* C2c Maky

- Le 20 octobre 2021, Amoéba a annoncé la publication d'un nouvel article dans le journal « Pathogens » qui explique l'absence de multiplication intracellulaire de sept souches de légionnelles dans l'amibe *Willaertia magna* C2c Maky.

## 4. Sécurisation du financement de la société

- La Société a annoncé l'émission des première, seconde et troisième tranches de 60 obligations convertibles en actions dans le cadre de son nouveau financement obligatoire avec programme d'intéressement conclu avec Nice & Green.
- Par ailleurs, Amoéba a démarré la restructuration de son endettement en effectuant au cours du mois de juillet 2021 un paiement anticipé du prêt BEI de 3 192 K€ (composé d'un remboursement du capital pour 1 750 K€ et d'intérêts pour 1 442 K€) soit 35% des sommes dues. Ce paiement ne remet pas en cause l'échéance initiale des sommes restantes en novembre 2022, qui ont été classées en dettes financières courantes au 31 décembre 2021.

## Évolution récente et perspectives

La Société a annoncé le 7 janvier 2022 le report de l'émission de la 4<sup>ème</sup> tranche d'OCA. Celle-ci a été émise le 7 mars 2022

Le 25 janvier 2022, la Société a annoncé la nomination, à titre provisoire, de Madame Sylvie Guinard en qualité d'administratrice indépendante du Conseil d'Administration. Elle remplace Madame Claudine Vermot-Desroches pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée

Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ce, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2022.

Le 25 mars 2022, la société a mis à jour le calendrier de ses différents dossiers règlementaires :

- Concernant l'**application biocide (substance active: amibe *Willaertia magna* C2c Maky viable) en Europe**, l'autorité maltaise (MCCAA) s'était engagée à soumettre à la société le rapport d'évaluation de la substance active au plus tard le 31 mars 2022 (voir Communiqué de Presse du 15 novembre 2021). En mars 2022, le MCCAA a informé Amoéba que quelques semaines supplémentaires seraient nécessaires pour finaliser entièrement le rapport d'évaluation.
- Concernant l'**application biocontrôle (substance active: lysat de *Willaertia magna* C2c Maky) en Europe**, l'AGES avait informé la Société que le rapport d'évaluation devrait être finalisé fin mars 2022 (voir Communiqué de Presse du 14 décembre 2021). En mars 22, l'AGES a annoncé à Amoéba que, en raison de la situation exceptionnelle de pandémie en Autriche, de nombreux experts évaluateurs étaient en incapacité ou en quarantaine, conduisant à une prolongation de l'évaluation de quelques semaines.
- Pour les autres applications en cours d'évaluation (biocide aux USA et au Canada; biocontrôle aux USA et au Brésil), les informations fournies dans le Communiqué de Presse du 14 décembre 2021 sont toujours valables.

Les procédures de demande d'autorisation des applications biocide et biocontrôle, auprès des autorités réglementaires, sont détaillées dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2021 sous le numéro D21-0289, en particulier à la sous-section 5.4.3 « Procédures d'enregistrement des produits ».

La société se prépare à réaliser sur 2022 une nouvelle campagne de tests au champ de son produit de biocontrôle.

Le programme prévu en 2022 s'articulera autour des thèmes suivants :

- Essais pour l'AMM en Europe de la formulation sélectionnée sur le mildiou de la vigne.
- Après les excellents résultats obtenus en 2021, intensification du programme oïdium sur vigne
- Intensification du programme contre les mildious et oïdiums des cultures maraichères afin de préparer de futures demandes d'AMM
- Poursuite du programme céréales en particulier contre les rouilles, la septoriose et la fusariose des épis.
- Essais sur des cibles nouvelles : en particulier la tavelure du pommier, un sujet majeur, à la suite de résultats prometteurs obtenus en chambre climatique.
- Poursuite de l'évaluation contre la rouille du soja et celle du caféier (Brésil, premiers essais en cours)

En parallèle des applications existantes (biocide et biocontrôle), Amoéba reçoit de nombreuses sollicitations pour intégrer sa solution dans de nouveaux champs d'exploitations. Une évaluation scientifique stricte de ces opportunités est menée en permanence par notre laboratoire et des laboratoires experts externes.

**A la date d'arrêté des comptes, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois, estimant pouvoir faire face à ses engagements pris jusqu'en décembre 2023. Les comptes clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2022 selon le principe de continuité d'exploitation au vu des prévisions d'activité et de trésorerie.**

**Prochain rendez-vous :**  
**Assemblée Générale des actionnaires : le 24 mai 2022**

**À propos d'AMOÉBA :**

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux États-Unis, Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com).

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

**Contacts:**

**Amoéba**

Valérie FILIATRE  
Directeur Général Adjoint  
04 26 69 16 00

[v.filiatre@amoeba-nature.com](mailto:v.filiatre@amoeba-nature.com)

**Calyptus**

Relations investisseurs & Presse  
Nicolas HELIN/ Mathieu CALLEUX  
01 53 65 68 68 /01 53 65 37 91

[amoeba@calyptus.net](mailto:amoeba@calyptus.net)

**Avertissement**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 Avril 2021 sous le numéro D21-0289 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA ([www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*